

2023

RAPPORT ANNUEL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 juin 2024



Le présent document présente le rapport moral du Président Fondateur, Thierry VELU, ainsi que le rapport d'activité de l'année 2023 et les projections pour l'année 2024.

Il offre une vision détaillée de la période écoulée, y compris les financements du fonds de dotation du GSCF.

Toutes les données exposées dans ce rapport proviennent des délibérations du conseil d'administration, tenues le 8 juin 2024.

TABLE DES MATIÈRES

05 NOTRE HISTOIRE

06 LE MOT DU PRÉSIDENT

08 PRÉAMBULE

09 RAPPORT FINANCIER

17 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 OBJECTIF 2024



Le Fondateur est l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, identifiée au répertoire national des associations sous le n° W624000033, dont le siège est situé à Villeneuve d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Thierry VELU.

Les statuts ont été rédigés par le cabinet d'avocat Taj, de Lille.

Les comptes sont supervisés par le cabinet comptable BDL, de Saint - Amand -les Eaux.

Le contrôle des comptes est réalisé par la société Audit Consultant.

Le conseil d'administration est constitué de :

- Thierry VELU
- Emilie COQUEL
- Gentil DE PASSOS
- Damien DUPETY



NOTRE HISTOIRE

EN 1999, LE GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF) ÉTAIT CRÉÉ PAR THIERRY VELU. EN 2020, LE GSCF DÉCIDE DE CRÉER UN FONDS DE DOTATION.

Pourquoi un fonds de dotation ?

Nous sommes loin des premiers objectifs, lors de la création du GSCF, qui étaient d'intervenir dans des situations d'urgence pour effectuer des sauvetages lors de catastrophes naturelles et/ou humaines.

Si cet objectif reste le fer de lance de notre structure, nous avons mis en place des actions de développement pour donner des moyens aux populations afin qu'elles puissent agir et être autonomes, et, ainsi, leur permettre de sauver des vies dès les toutes premières heures après une catastrophe. Parallèlement, nous aidons depuis 2010 les personnes qui vivent à la rue.

Les besoins, qu'ils soient sur les plans national ou international, sont en forte progression : catastrophes, conflits, misère sociale, épidémies, etc.

Afin de nous permettre d'être plus réactifs et plus efficaces pour répondre aux urgences dans des environnements complexes, mais aussi pour conserver notre capacité de réaction et de déploiement opérationnel tout en maintenant nos actions de soutien humanitaire et d'aides auprès des personnes à la rue, nous avons décidé de créer, en complément du GSCF, une association uniquement destinée aux personnes SDF.

Pour financer ces deux structures, Thierry Velu, président fondateur du GSCF, a décidé de créer un fonds de dotation : « FDD-GSCF ».

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le Fonds de Dotation du GSCF est à un tournant décisif de son histoire. Avec un engagement renouvelé et une vision claire, nous sommes prêts à relever les défis à venir et à poursuivre notre mission de soutien humanitaire. La route est encore longue, mais avec le soutien continu de nos donateurs et partenaires, nous sommes confiants dans notre capacité à faire une différence positive et durable dans la vie de ceux qui en ont le plus besoin.

Bienvenue à ce Conseil d'Administration qui nous permet de relater les actions menées par le Fonds de Dotation l'année dernière.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour l'attention et les décisions que vous avez prises pour le maintien du fonctionnement de notre structure. Nous avons un déficit très important à la fin de l'année 2022, et notre premier objectif était de maintenir notre structure. Chose réussie.

Bien entendu, nous avons encore énormément de travail à réaliser, que ce soit en termes de recherche de nouveaux donateurs, partenaires et mécènes, mais aussi afin d'améliorer notre communication et de mieux faire connaître notre organisation.

L'année 2023 marque la troisième année d'existence du Fonds de Dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF). Ce jalon est une étape significative dans notre parcours, qui s'inscrit dans la continuité de l'expérience acquise depuis la création du GSCF en 1999.

Cette année, grâce au soutien de nos donateurs, nous avons pu soutenir des projets pour le GSCF et Urgence SDF. Le Fonds de Dotation a pour vocation de soutenir les opérations des pompiers humanitaires du GSCF, ainsi que de l'association Urgence SDF. Ces entités jouent un rôle crucial dans la réponse aux catastrophes et dans l'aide aux personnes sans abri, respectivement.

Il est primordial, en lisant ce rapport, de prendre en considération les actions réalisées par le Groupe de Secours Catastrophe Français et Urgence SDF en consultant le rapport annuel de ces associations.

Le Fonds de Dotation du GSCF est à un tournant décisif de son histoire. Avec un engagement renouvelé et une vision claire, nous sommes prêts à relever les défis à venir et à poursuivre notre mission de soutien humanitaire. La route est encore longue, mais avec le soutien continu de nos donateurs et partenaires, nous sommes confiants dans notre capacité à faire une différence positive et durable dans la vie de ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie chaleureusement pour votre soutien indéfectible.

Thierry VELU
Président Fondateur du GSCF



PRÉAMBULE

Le fonds de dotation du Groupe Catastrophe Français a été créé le 9 avril 2021 et a clôturé son premier exercice comptable le 31 décembre 2020.

Objet : Le Fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer les revenus de la capitalisation ainsi que la dotation elle-même :

- à l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, Fondateur du Fonds, en vue de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, savoir notamment :

- porter secours et assistance aux personnes victimes de séismes, d'ouragans, d'inondations, d'attentats ou de toute autre catastrophe d'origine naturelle ou humaine dans le monde ;

- effectuer des opérations humanitaires à caractère urgent ou s'inscrivant dans la durée ;

- s'impliquer dans des missions à caractère social sur le territoire national ;

- diffuser le plus largement possible les informations concernant les risques majeurs de catastrophes auprès des différents publics dans le cadre d'une démarche de prévention ;

- former dans tous les domaines concernant les secours (secourisme, incendie, humanitaire...).

- et à toute autre personne morale à but non lucratif qui viendrait lui succéder au titre de l'accomplissement de tout ou partie de ses œuvres et missions d'intérêt général et notamment l'association URGENCE SDF qui a pour objet de s'impliquer dans des missions à caractère social sur le territoire national et plus particulièrement de prévenir ces situations et porter assistance aux personnes sans domicile fixe.

RAPPORT FINANCIER

PRÉPARÉ PAR :

Fonds de dotation du GSCF

Expertise comptable BDL - Saint-Amand-Les-Eaux

APPROUVÉ PAR :

Commissaire aux comptes : La société Audit Consultant

SARL AUDIT CONSULTANTS
Capital 100.000 €
Société de commissariat aux comptes

*Association FONDS DE DOTATION GROUPE
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS
1/3 allée LAVOISIER
59650 VILLENEUVE ASCQ*

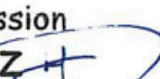
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous n'avons pas été avisés de nouvelle convention.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à CAMBRAI, le 2 mai 2024
Le commissaire aux comptes
Chargé de la mission
Hubert DENHEZ 

1

**Association FONDS DE DOTATION GROUPE
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS
1/3 allée LAVOISIER
59650 VILLENEUVE ASCQ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ks

Justification des appréciations

En application des dispositions relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

tu

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Enfin, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à CAMBRAI, le 2 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Chargé de la mission

Hubert DENHEZ



Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **FDD GSCF** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	286 113	euros
Chiffre d'affaires :	455	euros
Résultat net comptable :	472 894	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT AMAND LES EAUX
Le 16/04/2024

Signature

Présentation du fonds de dotation :

Le fonds de dotation (FDD) a été créé en 2020, dans l'objectif de pouvoir disposer de moyens financiers afin de répondre aux situations de crise sur les plans international et national lors de catastrophes naturelles ou humaines, mais aussi à destination des personnes à la rue par le biais d'une association d'urgence.

Règles et Méthodes Comptables

La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2021 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 modifié, ainsi qu'au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de 286 113 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de 575 397 euros
- un total charges de 102 503 euros
- dégage un résultat de 472 894 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2023
- finit le 31/12/2023
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Autres informations relatives au compte de résultat :

Le FDD a effectué des contributions financières auprès de GSCF à hauteur de 90 597 €.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent pour l'exercice 2023 à 345 088.11 €. Les fonds dédiés reportés en 2022 ont fait l'objet d'un reversement à GSCF en 02/2023.

Les contributions versées aux associations GSCF et URGENCE SDF ont été employées pour des frais d'intervention en France. Le montant des missions sociales réalisées en France par d'autres organismes s'élèvent donc à 90 597 € sur l'exercice.

Le fonds de dotation a soutenu le GSCF en priorité afin de ne pas faire doublon avec l'association Urgence SDF. En effet, le GSCF réalise des missions de soutien pour cette association. En 2023, le GSCF a dépensé 113 094 euros pour Urgence SDF.

Sur 102 503 euros dépensés, 90 597 euros ont servi à des actions aussi bien dans le cadre des pompiers humanitaires du GSCF pour des opérations de secours ou de développement, mais aussi auprès des personnes à la rue. D'où l'importance de développer ce fonds de dotation pour qu'il poursuive ces actions vitales de soutien pour les deux associations, GSCF et USDF.

2024

8 JUIN 2024

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONDS DE DOTATION DU
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS

Siège social : Villeneuve-d'Ascq

Réunion du conseil d'administration en date du 8 juin 2024

Le 8 juin 2024, les membres du conseil d'administration du Fonds de Dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français se sont réunis sur convocation du président, en date du 15 avril 2023.

Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président de l'association, préside la séance.

Le conseil d'administration est réuni à huis clos.

Le président rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Conformément à l'article 7.1 des statuts, qui stipule que :

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, personnes physiques, dont : Le président en exercice de l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, fondateur.

Présents :

Thierry VELU

Gentil DE PASSOS

Damien DUPETY

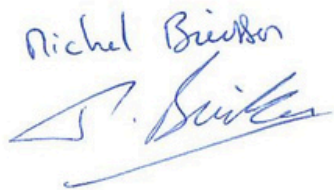
Madame Émilie COQUEL est absente pour des raisons professionnelles. Cependant, elle a pris connaissance de l'ensemble des éléments et n'a formulé aucune remarque, acceptant ainsi tous les éléments transmis.



Le président a souhaité inviter les personnes membres du conseil d'administration du GSCF et d'Urgence SDF en qualité d'observateurs.

Présents :

Michel BUISSON

H. de Passos G.


Michel Buisson



Velu Thierry
Damien DUPETY


Ordre du jour :

- 1/ Bilan de l'exercice écoulé
- 2/ Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes
- 3/ Affectation du résultat de l'exercice écoulé
- 4/ Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours
- 5/ Questions diverses

Chaque administrateur présent a été invité à prendre la parole.

Le Président a transmis en amont de la réunion au conseil d'administration toutes les informations relatives au rapport annuel et aux comptes, préalablement fournies par le commissaire aux comptes afin de permettre une analyse exhaustive de l'ensemble des documents. Cela offre à chaque membre du conseil la possibilité de se prononcer en toute connaissance de cause.

1. Bilan de l'exercice écoulé

Le président présente le rapport annuel exposant le bilan de l'année 2023.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes

Le conseil d'administration a examiné les comptes présentés par le cabinet comptable, ainsi que les remarques du cabinet d'audit, avant de procéder au vote. L'ensemble des comptes et le rapport du commissaire aux comptes ont été transmis au conseil d'administration le 15 mai 2024 afin qu'il puisse en prendre connaissance en amont.

Le bilan de l'exercice présente un total de **286 113** euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **575 397** euros
- un total charges de **102 503** euros
- dégage un résultat de **472 894** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Après en avoir délibéré, le CA décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Suite à l'examen du rapport d'activité du FDD, le président présente la stratégie visant à poursuivre l'expansion de l'association et de ses activités, conformément aux orientations établies par le conseil d'administration. Il détaille les domaines d'action et les directives établies pour l'année 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Le président a donné la parole à toutes les personnes présentes lors du conseil d'administration et a souligné l'importance de la professionnalisation de toutes les structures, que ce soit le FDD, le GSCF ou Urgence SDF. Il a également évoqué le travail à accomplir qui sera long et les mesures internes qui devront être adoptées pour anticiper notre développement. Nous avons également mentionné la bureaucratie de plus en plus complexe qui entrave le travail des associations.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

OBJECTIF 2024

Les objectifs clés pour 2024 comprennent l'amélioration de notre communication avec les donateurs et l'augmentation de notre visibilité afin de promouvoir le fonds de dotation.

Pour renforcer notre mission et accroître notre impact, il est essentiel de développer une communication plus efficace et ciblée, tant auprès de nos donateurs actuels que potentiels. Nous devons régulièrement partager les réussites et les progrès rendus possibles grâce à leurs contributions, tout en les informant des besoins futurs et des opportunités de soutien.

En parallèle, il est crucial de concevoir des stratégies de communication innovantes et percutantes pour faire connaître notre fonds de dotation. Cela inclut l'utilisation des réseaux sociaux, la mise en place de campagnes de sensibilisation, et la participation à des événements publics et médiatiques.

En augmentant notre visibilité, nous pourrions atteindre un public plus large, attirer de nouveaux donateurs et partenaires, et ainsi renforcer notre capacité à mener à bien nos projets humanitaires.

Le fonds de dotation soutient les pompiers humanitaires du GSCF ainsi que les actions de l'association Urgence SDF auprès des personnes sans abri.

Bien qu'encore jeune, ce fonds permet déjà de soutenir des initiatives au niveau national et international, initiatives qui n'auraient pas vu le jour sans lui. D'où l'importance de mieux le faire connaître et de le développer. L'année 2024 nous offrira l'occasion de poursuivre ces efforts.



Nous avons souhaité, pour terminer ce rapport, ajouter deux photos sur les pages suivantes : l'une du GSCF en Turquie lors du séisme, et l'autre de nos actions auprès des personnes sans abri pour l'initiative Urgence SDF. Sans les fonds de dons, certaines actions ne pourraient être réalisées.







Fonds de dotation du GSCF

FDD – GSCF 1-3 Allée Lavoisier – 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 03 67 75 05 50

www.fdd-gscf.fr